

## CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

### PREAVIS MUNICIPAL 2021-2026 No. 34

#### DEMANDE DE CRÉDIT RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA CONCEPTION, LA RÉALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU THERMIQUE DE CHAUFFAGE À DISTANCE PAR LE LAC LÉMAN

#### RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (COFIN)

---

##### Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Anne Beck  
Valérie Schlup  
Susete Ulliel

MM. Edouard Dubuis  
Christian Joly (Président)  
Alexandre Sobredo (excusé le 30 mai)  
Federico Rapini (Rapporteur)

s'est penchée, en dates du 22 et 30 mai, ainsi que du 5 juin sur le Préavis municipal 2021-2026 No. 34 concernant la demande de crédit relative à la création d'une société anonyme pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau thermique de chauffage à distance par le lac Léman.

Le 22 mai, lors d'une séance d'information conjointe avec la Commission ad hoc, plusieurs intervenants ont présentés dans le détail le projet de réseau thermique et répondu aux questions des commissaires. Etaient présents deux dirigeants du groupe Schenk, un représentant de l'énergéticien Romande Energie et l'auteur de l'étude technique réalisée sur le projet CAD Rolle. La Municipalité était présente *in corpore*.

Le 5 juin, la Municipalité (une nouvelle fois représentée par l'ensemble de ses membres) a répondu aux questions de la seule CoFin.

La Commission remercie la Municipalité et les intervenants susmentionnés pour les informations fournies ainsi que les réponses apportées aux très nombreuses questions relatives à ce projet.

#### INTRODUCTION

Lors de sa présentation, la Municipalité a rappelé que les inconnues sont nombreuses autour de la future coentreprise EneRolle, puisque des discussions sont en cours avec Romande Energie. Les informations financières essentielles – dont l'investissement de la Commune – feront l'objet d'un autre PM, à condition que le Conseil décide de se rallier au projet.

#### DISCUSSION

La Commission salue la volonté de la Municipalité de mettre en place un projet ambitieux, tourné vers l'avenir et susceptible de placer Rolle parmi les communes vaudoises qui prennent

leur destin énergétique en main, dans l'esprit de la politique de transition énergétique 2050 de la Confédération.

Sur le plan financier, la Commission attire l'attention de la Municipalité sur les points suivants, dans l'optique des négociations menées en vue de la constitution d'EneRolle :

- La Commission invite la Municipalité à s'assurer en tout temps une maîtrise des enjeux financiers et structurels du projet, en particulier que la servitude de la station de pompage envisagée soit bien définie et cédée à titre onéreux
- Il faudra notamment veiller à ce que les tarifs de fourniture d'électricité pour la station de pompage – qui représente l'essentiel des charges variables – ne pénalisent les rendements escomptés par la Municipalité dans le cadre de ce projet.

## CONCLUSIONS

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2021-2026/No.34 de la Municipalité du 24 avril 2023,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,


considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

1. autorise la Municipalité à mettre en place un partenariat public/privé avec la Romande Energie SA pour la création d'une société anonyme pour la conception, la réalisation, l'exploitation du réseau thermique et la commercialisation du chaud et du froid sur le territoire communal de Rolle ;
2. accepte qu'un droit distinct et permanent au droit de la future station de pompage, en faveur de l'ECV, soit créé et inscrit, au surplus des servitudes nécessaires ;
3. octroie à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- pour les études à venir ;
4. autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte d'investissement 8300.509000;
5. autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur une année comptable, à porter en compte dès le budget 2024 ;
6. autorise la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 5 juin 2022

Le Président



Christian Joly

Le Rapporteur



Federico Rapini